

Pr1.1- PROCESSUS D'ACQUISITION D'UN LOGICIEL

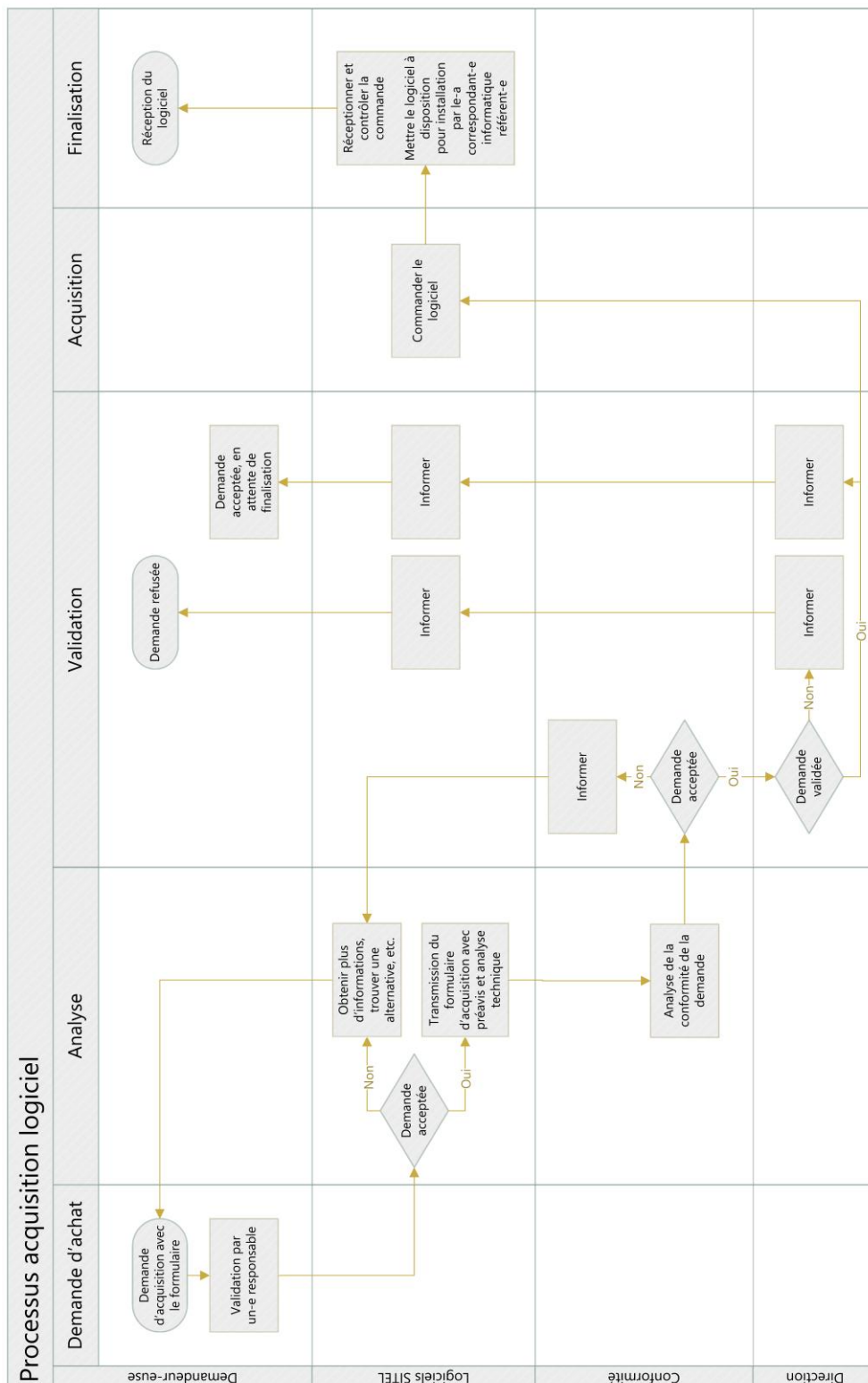
OBJET

La présente procédure décrit les étapes pour la demande d'achat d'un logiciel dont l'Université de Neuchâtel ne dispose pas de licence, en application des dispositions énoncées au chapitre 7 du [règlement sur les ressources informatiques de l'Université de Neuchâtel](#).

DEROULEMENT

Principe général

- La demandeuse ou le demandeur complète le formulaire de [demande d'acquisition de logiciel](#), le fait signer par sa ou son responsable hiérarchique puis le transmet, par messagerie, à logiciels.sitel@unine.ch.
- Le SITEL étudie la demande.
Il requiert, si nécessaire, des précisions complémentaires et, par exemple, propose à la demandeuse ou au demandeur une solution semblable si déjà existante à l'UniNE.
Ensuite, une analyse technique (sécurité, protection des données, etc.) et de conformité (légale, financière, etc.) est établie.
- La demande est soumise à la direction du SITEL. La demandeuse ou le demandeur est avisé-e du résultat final de la validation.
- En cas d'acceptation, le logiciel est commandé.
- Dès réception, le SITEL s'occupe de la mise à disposition auprès de la demandeuse ou du demandeur.



Version	Rédaction	Date	Modification	Approbation	Date
1	C. Tanner, G. Gasparotto	25.09.2020	-	A. Berkani	02.10.2020
1.1	C. Tanner, G. Gasparotto		24.09.2021	A. Berkani	05.10.2021